

Décision n° 2026/19

**Convention de partenariat
avec le Théâtre du Château d'Eu
Saison 2025-2026**

Le Maire de la commune de Criel-sur-Mer,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- les délibérations n°2020-05/05 et n°2022-06.22 du Conseil municipal relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat culturel avec le Théâtre du Château d'Eu pour l'organisation de 2 spectacles en 2026.

DECIDE

Article 1 : de signer la convention de partenariat avec le Théâtre du Château d'Eu pour le co-accueil de 2 spectacles « Eclipse » le 21 mars 2026, et « Direction le Nord » le 7 mai 2026 à la salle de l'Abribus de Criel-sur-Mer.

Article 2 : Le montant de ces 2 prestations s'élève à 2529 € pour le spectacle « Eclipse », et spectacle « Direction le Nord ».

La Ville de Criel participe au financement à hauteur de 50 %.

Le règlement se fera par mandat administratif sous 30 jours sur présentation de la facture par Le Théâtre du Château d'Eu.

Article 3 : La commune de Criel sur Mer met à disposition la salle de l'Abribus pour les représentations des 21 mars 2026 et 7 mai 2026, ainsi qu'un agent communal technique.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et le Trésorier public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Criel sur Mer, le 14 avril 2026

Le Maire,
Eric PRUVOST

